



DELEGUES EN EXERCICE : 25

NOMBRE DE PRESENTS : 16

NOMBRE DE VOTANTS : 19

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à 19 h, le Conseil Communautaire légalement convoqué le cinq juin, s'est assemblé à la Mairie de CESTAS, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs ALLEMAND – DUCOUT – BEYRAND - CELAN – CHIBRAC - DARNAUDERY – GARRIGOU – LANGLOIS - MANO – PROUILHAC – PUJO
Mesdames BINET – BOUSSEAU – FERRARO - HANRAS – PENY –

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames MANDRON – CREANT – GUILY – LARJAUD – ROUSSEL
Monsieur ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur EBRARD à Monsieur ALLEMAND
Madame REMIGI à Monsieur LANGLOIS
Monsieur SEYVE à Monsieur GARRIGOU

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame FERRARO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame FERRARO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 1.
Réf : 4.1.1

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Faisant suite aux avancements de grade, il vous est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- se prononce favorablement sur la proposition de création du poste ci-dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 2.
Réf : 2.1.4

OBJET : PARC D'ACTIVITES DU COURNEAU – LOT 44 – VENTE A Courninvest – RECTIFICATION - AUTORISATION

Monsieur GARRIGOU expose,

Par délibération n° 1/17 du 29 mars 2019, reçue en Préfecture le 2 avril 2019, vous avez autorisé la signature de la promesse de vente et de l'acte authentique pour la cession du lot 44 au Parc d'Activités du Courneau I avec la SCI Courninvest.

Cette délibération nécessite une précision en ce qui concerne le montant de la TVA sur marge.

Il vous est donc proposé de réitérer l'accord donné au Président pour signer l'acte de vente définitif de cette parcelle aux conditions suivantes :

- **SCI Courninvest** - lot 44 d'une superficie de 586 m²
Prix de vente : 20 € TTC le m² soit 9 766.67 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 1 953.33 €, soit un prix total de vente de 11 720 € TTC.

L'avis de France Domaine, ci-joint, a été rendu le 29 mai 2019.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- se prononce favorablement sur la vente du lot 44 à la SCI Courninvest dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise le Président ou à défaut le Vice-Président, Maire de Canéjan, à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître BALLADE, Notaire à Gradignan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 3.
Réf : I.1.8

**OBJET : DECHETTERIE DE CANEJAN – CHANGEMENT D'INDICE – MODIFICATION
EN COURS D'EXECUTION N° 1 AU MARCHÉ N° PS 01-2017 PASSE AVEC VEOLIA
PROPRETE AQUITAINE - AUTORISATION**

Monsieur CELAN expose,

Par délibération n° 3/7 en date du 3 juillet 2017 (reçue en Préfecture de la Gironde le 6 juillet 2017), vous avez autorisé la signature, avec VEOLIA Propreté Aquitaine sise 30, Rue André Dousse 33 700 MERIGNAC, d'un marché de prestations de service pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.

L'indice Coût Main d'Oeuvre 2 (ICMO) entrant dans la formule de calcul de la révision de prix appliquée dans le présent marché, a été supprimé après sa valeur de décembre 2018.

Pour assurer l'exécution du présent marché, il est nécessaire d'utiliser l'indice de remplacement ICMO3 avec coefficient de raccordement de 1,7661.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de la modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2017 signé avec VEOLIA Propreté Aquitaine pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019
 - o fait siennes les conclusions du rapporteur,
 - o autorise le Président à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché n° PS 01-2017 signé avec VEOLIA Propreté Aquitaine pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 4.
Réf : 1.1.8

**OBJET : DECHETTERIE DE SAINT JEAN D'ILLAC – CHANGEMENT D'INDICE –
MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 AU MARCHÉ N° PS 01-2018 PASSE
AVEC PENA ENVIRONNEMENT - AUTORISATION**

Monsieur CELAN expose,

Par délibération n° 2/33 en date du 11 avril 2018, (reçue en Préfecture de la Gironde le 13 avril 2018), un marché de prestations de service n° PS 01-2018 pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située sur la commune de Saint Jean d'Illac a été attribué à PENA ENVIRONNEMENT sise 4 773, route de Saint Jean d'Illac 33 127 SAINT JEAN D'ILLAC

L'indice Coût Main d'Oeuvre 2 (ICMO) entrant dans la formule de calcul de la révision de prix appliquée dans le présent marché, a été supprimé après sa valeur de décembre 2018.

Pour assurer l'exécution du présent marché, il est nécessaire d'utiliser l'indice de remplacement ICMO3 avec coefficient de raccordement de 1,7661.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature d'une modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 signé avec PENA ENVIRONNEMENT pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Saint Jean d'Illac.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019
 - o fait siennes les conclusions du rapporteur,
 - o autorise Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 signé avec PENA Environnement pour l'exploitation de la déchetterie communautaire située à Canéjan.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 5.
Réf : 8.7

OBJET : TRANSPORT DE PROXIMITE 2019/2022 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - AUTORISATION

Monsieur MANO expose,

Par délibération n° 45/2007 du 26 juin 2007 (reçue en Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2007), vous avez délibéré favorablement sur la mise en place d'un service de transport de proximité sur le territoire communautaire.

Par délibération n° 7/20 du 8 décembre 2017 (reçue en Préfecture de la Gironde le 11 décembre 2017), vous avez autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de délégation de compétences jusqu'au 31 décembre 2018.

Par délibération n° 2019.520.CP du 1^{er} avril 2019, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine a autorisé la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétences avec la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 pour la mise en place d'une offre de transport sur le territoire communautaire.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine ci-jointe pour la période précitée.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- autorise le Président à signer la convention de délégation de compétence avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 pour la mise en place d'une offre de transport sur le territoire communautaire.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 6.

Réf : 8.7

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE – ADOPTION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION

Monsieur MANO expose,

Suite à la délibération 2019.261.SP du 4 mars 2019, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a précisé le périmètre et les modalités selon lesquels elle délègue à la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde, Autorité Organisatrice de 2nd Rang, certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires au 1^{er} juin 2019.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Nouvelle Aquitaine :

- définit et organise la politique générale de transports scolaires sur son périmètre de compétence ;
- fixe les conditions d'accès et les modalités d'organisation des services conformément au Règlement Régional des Transports Scolaires ;
- fixe la tarification plafond applicable aux usagers ;
- assure l'instruction des droits des usagers conformément au Règlement Régional des Transports Scolaires ;
- met en place et fournit les outils informatiques (progiciels) et supports nécessaires à la gestion des procédures d'inscriptions des usagers au service ;
- pourra proposer une formation à la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde ;
- établit les règles de sécurité pour l'organisation des services de transports scolaires ;
- définit en lien avec la Communauté de Communes et valide les caractéristiques des services ;
- apporte son expertise et son conseil à la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des prérogatives lui incombant au titre de la présente convention.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence en matière de transports scolaires, la Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de 2nd Rang, sera partenaire privilégié de la Région en assurant :

- un relai de proximité auprès des usagers du service ;
- l'exploitation des services définis en annexe 1 et selon les conditions définies à l'annexe 4.

En conséquence afin d'ajuster le service aux besoins des usagers du service des transports scolaires, il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de la convention de délégation de compétences passée avec la Région Nouvelle Aquitaine qui prend effet au 1^{er} juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale

- s'engager à assurer les prérogatives qui incombent à la Communauté de Communes au titre de la présente convention

- de respecter les orientations et le règlement régional de transports scolaires définis par la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M PUJO)

- fait siennes les conclusions du rapporteur,
- autorise la signature de la convention de délégation de compétences passée avec la Région Nouvelle Aquitaine qui prend effet au 1^{er} juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale, modèle ci-joint,
- s'engage à assurer les prérogatives qui incombent à la Communauté de Communes au titre de la présente convention,
- s'engage à respecter les orientations et le règlement régional de transports scolaires définis par la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, ci-joint.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le 17/06/2019

ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

SLO

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 7.
Réf : 8.8

**OBJET : SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS –
RAPPORTS 2018**

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Conseil Communautaire doit être informé une fois par an de la situation de ce service.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

1 - INTRODUCTION

- La Communauté de communes JALLE-EAU BOURDE a confié à PÉNA ENVIRONNEMENT l'exploitation de la déchetterie communautaire de Saint-Jean-d'Illac située :

1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Illac

- dans le but :
 - ✓ de permettre aux administrés d'évacuer des déchets non valorisables sur un site adapté,
 - ✓ d'empêcher la multiplication des dépôts sauvages,
 - ✓ d'économiser les matières premières en recyclant la plupart des déchets.
- La ville de Saint-Jean-d'Illac compte environ 7000 habitants susceptibles de fréquenter la déchetterie communautaire.
- La mise en exploitation de la déchetterie a débuté le 24 juin 2013.

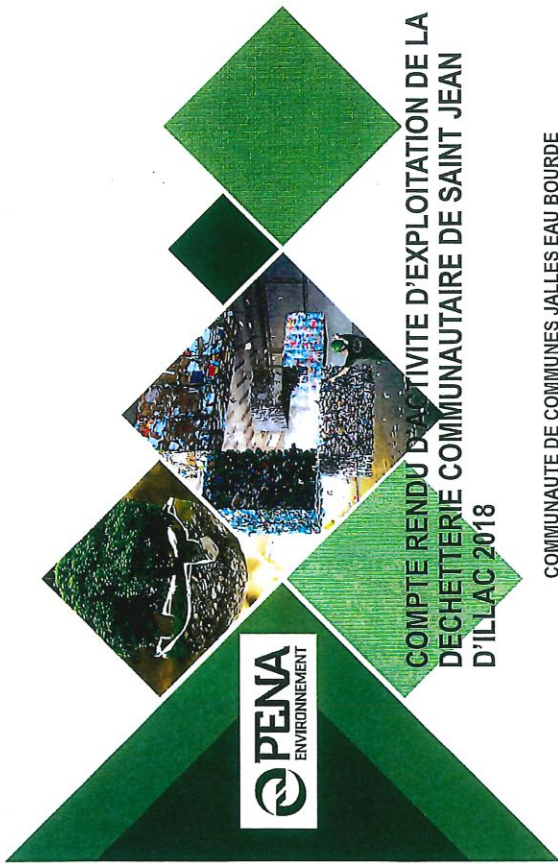
Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

2 - LOCALISATION

- La déchetterie de Saint-Jean-d'Illac est située au 1551, avenue de Pierroton - 33127 Saint-Jean-d'Illac



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLES EAU BOURDE

INTERLOCUTEUR : Corinne ESPELETA

MARS 2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

SOMMAIRE

- 1 - Introduction
- 2 - Localisation
- 3 - Interlocuteurs
- 4 - Horaires
- 5 - Equipement
- 6 - Fréquentation
- 7 - Moyens de collecte
- 8 - Tonnages collectés
- 9 - Répartition par type de déchets
- 10 - Objectif de réduction des coûts
- 11 - Actions 2018

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

5 - EQUIPEMENTS

- La déchetterie de Saint-Jean-d'Illac est équipée comme suit :

- 9 Bennes de 40 m³
- 1 Benne de 15 m³
- 1 Benne de 20 m³
- 2 citernes de 1,5 m³ pour les huiles usagées
- 1 armoire de stockage pour les déchets dangereux
- 1 conteneur maritime pour les DEEE
- 2 Bornes de 4 m³ pour les déchets recyclables
- 1 armoire de stockage pour les DASRI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

5 - EQUIPEMENTS



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

3 - INTERLOCUTEURS

Frédéric FAGES	Directeur délégué
Chantal MARQUET	Directrice commerciale
Corinne ESPELETA	Responsable commerciale Grands Comptes chargée du suivi du contrat
Fabrice TREMOLET	Responsable technique des Gestions Déléguées chargé du suivi du contrat

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

4 - HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	Fermée	Fermée	10h00-12h00	Fermée	Fermée	10h00-12h00	10h00-12h00
Après-Midi	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00	14h00-18h00

- La déchetterie est ouverte 34 heures par semaine.
- La déchetterie est fermée le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.
- Elle reste ouverte pour le

- ✓ lundi de Pâques
- ✓ jeudi de l'Ascension
- ✓ 14 juillet
- ✓ 1^{er} novembre

- ✓ 8 mai
- ✓ lundi de Pentecôte
- ✓ 15 août
- ✓ 11 novembre

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

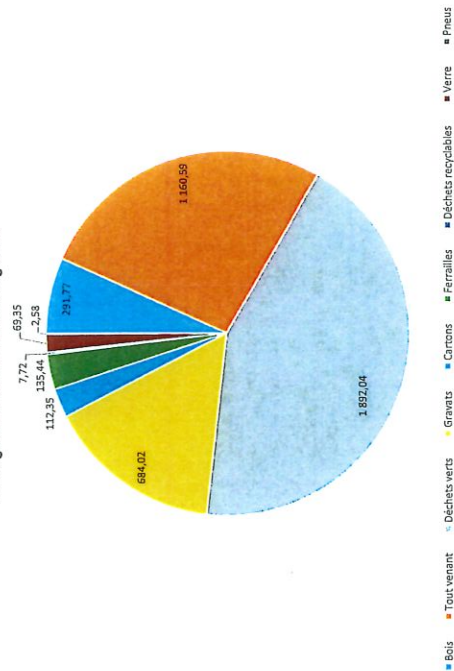
8 – TONNAGES COLLECTÉS

Type de déchets	Tonnages 2018
Bois	291,77
Tout venant	1 160,59
Déchets verts	1 892,04
Gravats	684,02
Cartons	112,35
Ferrailles	135,44
Déchets recyclables	7,72
Verre	69,35
Pneus	2,58
DMS	28,76
Huile de vidange	4,00
Huile végétales	0,60
Batteries	0,24
Piles	0,95
Médicaments	0,16
Peintures	18,82
TOTAL	4 409,38

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

Tonnage 2018 Déchets Non Dangereux

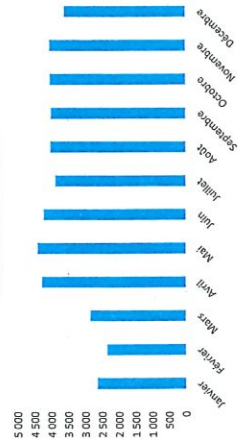


Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

6 - FREQUENTATION

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Suivi des entrées 2018	2 641	2 347	2 847	4 287	4 411	4 226	3 872	4 017	3 998	4 039	4 049	3 559	44 333

Suivi des entrées 2018



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

7 – MOYENS DE COLLECTE



Camion amphirool avec caisson
40 m3



Camion amphirool équipé
d'une remorque



Véhicule plateau
19 T

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

11 – ACTIONS 2018

Nous poursuivons les actions lancées en 2018

- ✓ Suivi des entreprises qui fréquentent la déchetterie
- ✓ Suivi du poids moyen par benne
- ✓ Mise en place de la collecte ECODDS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Merci de votre attention !



www.pena.fr

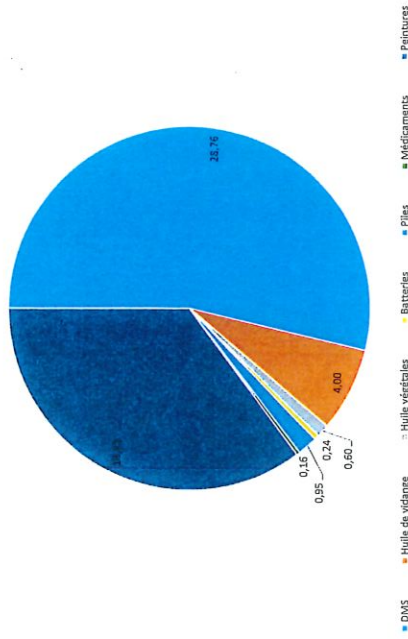


Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



9 – REPARTITION PAR CATEGORIES DE DECHETS

Tonnage 2018 Déchets Dangereux



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



10 – Objectif de réduction du budget

FLUX	Réaction réalisée MAI / 2018 DEC 2018	Tonnage 2018	Objectif	Réactions objectives	Ecart
BOIS	79	212,16	2,7	79	0
DND	214	798,78	3,6	222	8
DV	338	1 351,51	4	338	0
GRAVATS	71	478,60	6	80	9
CARTONS	37	80,26	1	41	-6
FERRAILLES	43	94,12	3	52	-11
TOTAUX	832	3 015,42		832	0

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Présentation du service

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde assure la gestion des déchets pour le compte de 29 187 habitants répartis sur 3 communes (données INSEE 2014).

Partenaire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde depuis de nombreuses années, Veolia Propreté Aquitaine accompagne la collectivité dans la gestion de ses déchets et assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective en porte à porte,
- Le tri et valorisation des déchets recyclables
- La collecte des bornes d'apport volontaire du verre,

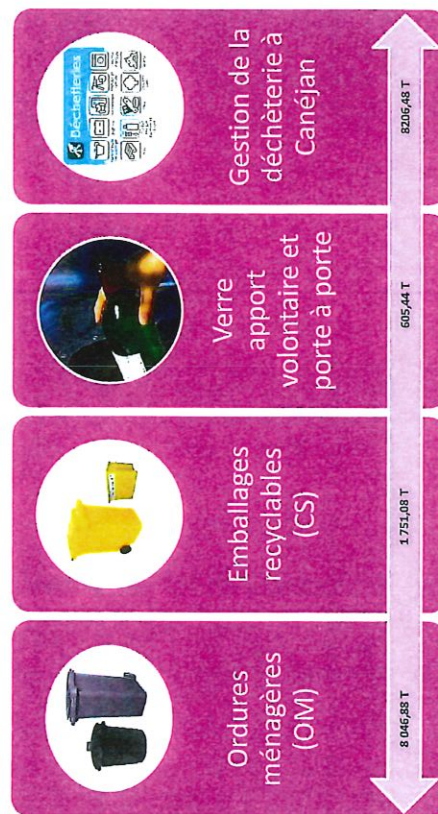
Le marché a été renouvelé le 1^{er} octobre 2018, et prévoit une conteneurisation au 1^{er} avril 2019. Les données de la période du 01/10/2018 au 31/12/2018 correspondant à la phase transitoire du nouveau marché, qui ne prévoit pas de modification significative de collecte, sont intégrées sans distinction dans le présent CRAE.

- La gestion de la déchèterie de Cestas-Canéjan.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Prestations effectuées



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE



Accidents du travail sur la prestation

Type	Date	Emploi	Description	Secteur
Accident travail bêta	18/06/2018	Equipier de collecte	En soulevant une caisse => Douleur vive dos	Cestas
Accident travail bêta	07/11/2018	Equipier de collecte	Projection de verre => Douleur à l'œil	Cestas
Accident travail bêta	16/11/2018	Equipier de collecte	Collecte d'un bac lourd => Douleur au dos	Cestas

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Evènements marquants de l'année

- LA COLLECTE OM ET CS / VERRE
 - Renouvellement du marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers au 1^{er} octobre 2018, avec une conteneurisation de l'ensemble des flux sur les communes de Cestas et de Canéjan prévue au 01/09/2018.
- LA DÉCHÈTERIE
 - Intrusions quotidiennes et dégradations conséquentes à compter de juin 2018 sur la déchèterie de Canéjan
 - Information auprès de la gendarmerie pour surveillance de la déchèterie de Cestas-Canéjan après la fermeture.
 - Mise en place d'un gardiennage cynophile en dehors des heures d'ouvertures à compter du 12/09/2018.
 - Mise en conformité des barrières de qual de la déchèterie
- SOCIAL / QUALITE / ENVIRONNEMENTAL
 - Poursuite de l'accompagnement des salariés en grandes difficultés sociales grâce à un partenariat avec l'INSUP
 - Pourquité des formations Agir pour sa santé (prévention des Troubles Musculo-squelettiques), conduite rationnelle, FCO et SST.
 - Mise en place de séances de yoga en entreprise pour les personnels volontaires
 - Nous avons enregistré cette année 0 accidents du travail et 2 accidents bénins du travail dans le cadre de la réalisation du marché.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Bilan financier

PRESTATION	MONTANT HT
Collecte des ordures ménagères	1 204 538,85 €
Collecte des emballages recyclables (y compris le verre en porte à porte)	1 009 050,75 €
Collecte du verre en apport volontaire	26 913,48 €
Gestion de la déchèterie Cestas-Canéjan	760 656,81 €
Gardiennage cynophile de la déchèterie	42 537,13 €
Rachat matières déchèterie (cartons – ferraille)	27 220,06 €
TOTAL	3 016 476,96 €

Soit 103,35 € H.T. / hab. / an
Sur une base de 29 487 habitants (population INSEE 2014)

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Clause sociale

- La Communauté de Communes Jalle Eau - Bourde, dans sa volonté de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion, a décidé d'inscrire dans les marchés de collecte et de gestion des déchèteries une clause sociale. Afin de respecter cet engagement, VEOLIA recrute régulièrement du personnel en partenariat avec les services du PLIE des Sources.
- Nous avons poursuivi sur l'année 2018 notre partenariat avec l'association d'insertion MAS PRO pour bénéficier de prestations d'entretien des espaces verts sur l'agence même de Mérignac. Nous utilisons les services de l'association d'insertion INCOTEC pour l'entretien des espaces verts de la déchèterie de Cestas-Canéjan. Les heures effectuées alimentent la clause sociale gérée par le PLIE des Sources et le PLIE Technowest.
- Enfin, suite à l'obtention de son diplôme en novembre 2018 nous avons embauché M. CALASSOU, candidat envoyé par le PLIE des Sources ; nous avons également intégré en alternance M. JOSSO au 01/12/2018 par l'intermédiaire du PLIE.

DONNÉES CONTRACTUELLES

- Marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers (01/2013)
- Marché de collecte de Cestas et Canéjan : 1 200 h au 30/09
- Marché de collecte de St Jean d'Illac : 300 h au 30/09

Marché d'exploitation de la collecte des déchets ménagers (10/2018)

- Marché de collecte : 200 h au 30/09

Marché de gestion de la déchèterie de Canéjan : 200 h / an

Nom	Interface	Nombre d'heures réalisées en 2018
CALASSOU	Formation en alternance VEOLIA	1 785
JOSSO	Formation en alternance	68,30
Espaces verts déchèterie	Association d'insertion	
Espaces verts agence	Association d'insertion	
TOTAL	MAS PRO	

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Détail des tonnages collectés par flux

Matières	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OM	748,520	587,420	666,700	664,040	683,860	687,180	740,660	643,880	606,180	714,080	660,260	624,100	8 046,880
CS	173,020	117,380	137,760	137,120	143,340	133,990	149,280	131,200	140,370	181,940	165,930	139,750	1 751,080
Verre en PAP*	55,610	40,340	46,190	49,860	57,700	48,490	55,980	52,790	50,860	50,760	49,290	47,480	605,440
Verre en AV	19,180	17,760	29,960	8,940	19,480	26,020	29,500	17,940	25,500	19,740	20,920	10,040	244,540
TOTAL	995,310	762,900	880,600	880,660	904,360	895,680	975,420	845,610	822,910	966,520	896,400	821,370	10 648,240

* Données issues des collectes



275 Kg/hab.



60 Kg/hab.



29 kg/hab.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

11

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Détail des tonnages collectés par commune

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Collecte des Ordures Ménagères (OM)													
Cestas	366,400	292,380	318,140	326,840	317,720	330,800	355,140	319,720	298,000	332,640	302,280	283,260	3 854,240
Corbion	132,720	99,520	123,100	133,360	118,840	123,120	143,500	116,520	130,900	154,080	127,540	121,180	1 486,960
Saint-Jean d'Illac	247,400	195,520	225,400	224,600	227,360	233,280	242,920	205,640	197,900	247,360	239,440	219,640	2 596,480
Total	746,520	587,420	666,700	684,040	683,860	687,180	740,660	643,880	606,180	714,080	660,260	624,100	8 046,880
Collecte des Déchets Valorisables (DV) et en Porte à Porte (PAP)													
Cestas	72,900	46,480	53,820	54,720	51,000	59,230	84,720	44,100	56,380	72,820	61,550	59,310	697,740
Corbion	45,980	33,900	44,680	37,360	40,800	34,520	36,420	42,260	37,720	43,160	46,840	38,120	482,760
Saint-Jean d'Illac	54,240	37,100	39,470	46,040	43,540	41,240	48,140	44,820	46,270	66,860	55,440	42,320	576,980
Total	173,120	117,580	137,910	138,120	135,340	139,990	173,280	131,120	140,370	181,240	165,930	137,750	1 751,080
Collecte du Verre en Apport Volontaire (AV) et en Porte à Porte (PAP)													
Cestas PAP*	35,430	23,200	26,340	20,210	31,660	20,070	34,440	26,450	30,400	32,240	26,710	27,600	354,880
Corbion PAP*	20,180	17,140	19,840	20,680	26,840	19,420	21,540	24,340	20,400	18,820	22,680	19,880	268,660
Corbion AV	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Saint-Jean AV	19,180	17,760	29,960	8,940	19,480	26,020	29,500	17,940	25,500	19,740	20,920	10,040	244,540
Total	74,790	60,720	86,180	58,830	77,980	65,490	85,980	72,490	76,360	70,500	70,210	57,520	895,180
Total collecté	995,310	762,900	880,600	880,660	904,360	895,680	975,420	845,610	822,910	966,520	896,400	821,370	10 648,240

* Données issues des collectes

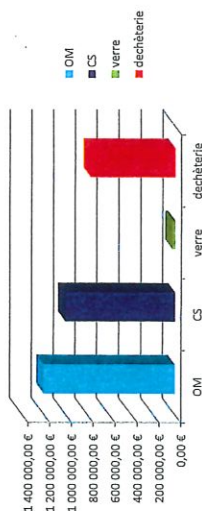
Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

12

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Répartition financière par type de prestation

Répartition des coûts par prestation



Répartition par prestations (%)



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

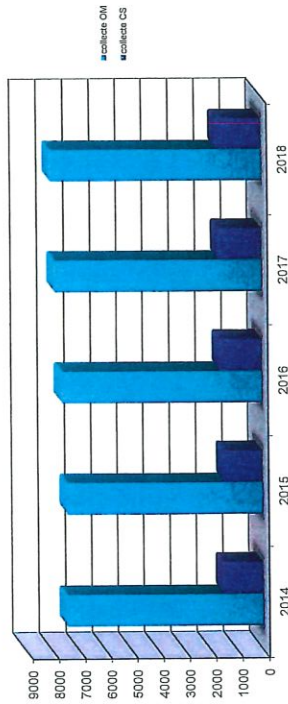


SYNTHESE DE LA COLLECTE

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Evolution des tonnages concaténés sur 5 ans

Evolution des tonnages concaténés sur 5 ans



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC Jaille Eau Bourde

15

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Organisation du service de collecte

Collecte des ordures ménagères

- Les ordures ménagères résiduelles sont présentées en sacs, poubelles ou bacs roulants uniquement pour Saint Jean d'Illac, en bacs roulants uniquement pour Cestas et Caréjan, en bacs roulants uniquement pour Saint Jean d'Illac.
- La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes 2 fois par semaine. La collecte des ordures ménagères a ainsi lieu :
 - 2 jours par semaine sur la commune de Caréjan,
 - 2 jours par semaine sur la commune de Saint Jean d'Illac,
 - 4 jours par semaine sur la commune de Cestas.
- Les collectes des ordures ménagères ont été réalisées à partir de 6h du lundi au vendredi.

Collecte sélective

- Sur les villes de Cestas et Caréjan, les déchets ménagers valorisables sont collectés en caissette jaunes de 70 litres pour les résidents en habitat individuel et en bacs roulants pour les résidents en habitat collectif.
- Sur la ville de Saint Jean d'Illac, les déchets ménagers valorisables sont collectés en bacs roulants noirs à couvercle jaune.
- La collecte sélective des déchets ménagers valorisables a ainsi lieu :

- 2 jours par semaine pour la commune de Caréjan (6 secteurs)
- 2 jours par semaine pour la commune de Cestas (6 secteurs)
- 1 jour par semaine pour la commune de Saint Jean d'Illac

Les collectes sélectives ont été réalisées entre 6h00 et 19h du lundi au jeudi et entre 6h00 et 18h00 le vendredi.

Le départ et retour des tournées de collecte s'effectuent depuis le site de l'agence Veolia Propreté Mérignac.

Collecte du verre

- La collecte des 20 bornes d'apport volontaire du verre de Saint Jean d'Illac est assurée un jeudi sur deux, et au moins deux fois par mois. Cela représente :

Lieux de traitement :

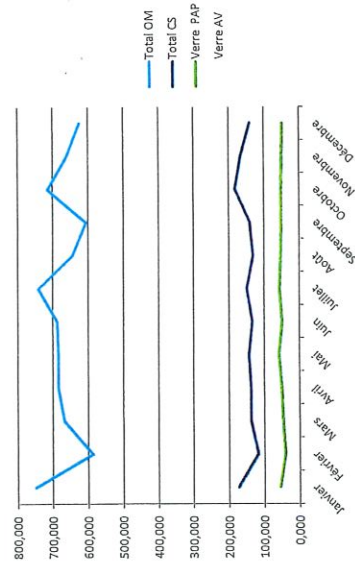
- OM : SEDIS SOVAL de L'agroparc, via le centre de triage VEDULA de Pérignac.
- CS : VEDULA à Lathoue, via le centre de triage BDS de Mérignac.
- VERRE : IPAQ à Vayres

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC Jaille Eau Bourde

16

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Evolution des tonnages mensuels

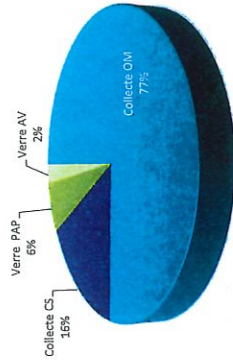


Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC Jaille Eau Bourde

14

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Tonnage collecté par flux



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CSC Jaille Eau Bourde

13

Tonnages collectés par flux

TRI VALORISATION

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

17

Moyens consacrés : effectif

o Pour effectuer la collecte dans des conditions optimales et conformément au cahier des charges, VEOLIA met à disposition les équipes suivantes :

o COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

- o 7 chauffeurs coefficient 110 à 118
- o 8 équipiers de collecte coefficient 100 à 107

o COLLECTE SÉLECTIVE :

- o 3 chauffeurs trieurs-collecteurs équivalent temps plein coef. 110 à 118
- o 3 équipiers de collecte coef. 100

o COLLECTE DES BORNES À VERRE

- o 1 chauffeur coef. 114 ou 118

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

La valorisation matière ou Recyclage

Recycler, c'est économiser les ressources naturelles.

Les déchets recyclables constituent une source de matières premières secondaires et leur utilisation participe à préserver les matières premières vierges (le sable, le bois, la pétrole ou encore le minerai). Rappelons que l'extraction de ces matériaux directement prélevés dans les milieux naturels, n'est pas sans conséquences sur l'environnement. D'une manière générale, ce procédé est d'autant plus intéressant qu'il permet aussi d'économiser de l'eau et de l'énergie. Pour toutes ces raisons, les déchets recyclables sont devenus des produits de valeur dont il faut tirer profit.

On distingue 3 types de valorisation :

La valorisation matière ou le recyclage
La valorisation organique telle que le compostage ou la méthanisation
La valorisation énergétique telle l'incinération avec récupération d'énergie.

Attention à ne pas confondre le recyclage avec la réutilisation ou le réemploi, un déchet « réutilisé » ou « réemployé » n'a pas subi de transformations.



REFUS DE TRI *	Tonnage trié en 2018 (kg)	Soit par habitant (kg)
	158 933	5,44

Lexique :
Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes ou trop petits pour être retenus

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc de Jalle Eau Bourde

20

Moyens consacrés: matériel

o Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

- o 7 BOM 19 m3 sur châssis 26 tonnes,
 - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules
- o 2 BOM 19 m3 bi-compartmentées sur châssis 26 tonnes
 - Consommation de 70 à 80 litres/km selon les véhicules

o Collecte du verre en apport volontaire :

- o 1 camion movi avec grue auxiliaire sur châssis
- o 1 grue sur berce

o Éléments quantitatifs

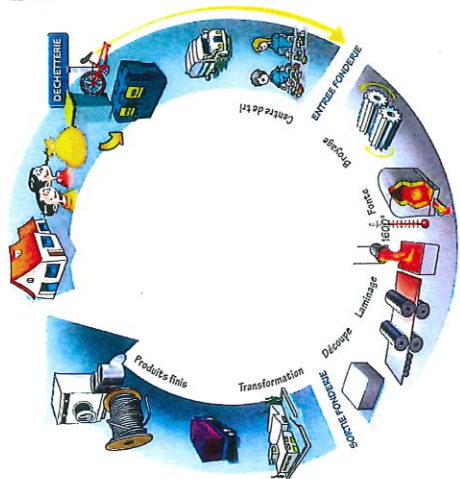
	Km service
OM en BOM	145 329 km
OS en BOM	24 229 km
Collecte du verre en AV	1 340 km

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cdc Jalle Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

19

Résultats du tri : les métaux



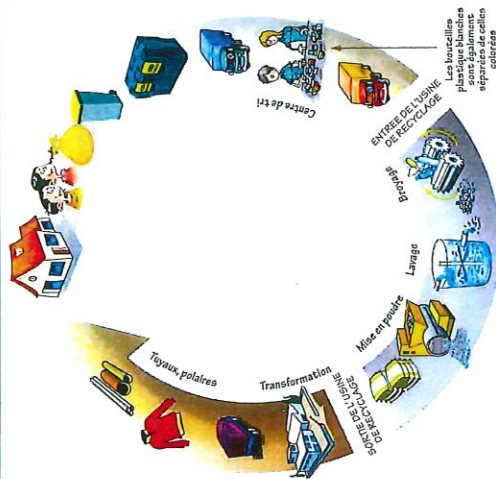
Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cic de Jaille Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

	Tonnage valorisé en 2018	Soit par habitant
ACIER	15 980 kg	0,55 kg
ALU	5 087 kg	0,17 kg

1 tonne d'acier fabriqué à partir d'acier recyclé,
= 1 tonne de minerai de fer économisé,
= 0,5 tonne de charbon économisé,
= 9 mois de consommation énergétique d'un habitant,
= 6 mois de consommation en eau d'un habitant.
1 tonne d'aluminium fabriqué à partir d'aluminium recyclé,
= 2 tonnes de minerai de bauxite économisées,
= 1 an de consommation énergétique d'un habitant,
= 5 mois de consommation en eau d'un habitant.

Résultats du tri : les flacons plastiques



Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cic de Jaille Eau Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

	Tonnage trié en 2018	Soit par habitant
PET CLAIR	28 279 kg	0,97 kg
PET COLORE	29 271 kg	1,00 kg
PEHD	25 003 kg	0,86 kg

1 tonne de plastique fabriqué à partir de plastique recyclé,
= 500 kg de pétrole brut,
= 200 kg de gaz naturel
= équivalent à 9 mois de consommation énergétique d'un habitant.
= limitation de 1,5 tonne les émissions de CO2 dans l'atmosphère (gaz à effet de serre).

TRI VALORISATION

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

La valorisation matière ou Recyclage



Recycler, c'est économiser les ressources naturelles...

Les déchets recyclables constituent une source de matières premières secondaires et leur utilisation participe à préserver les matières premières vierges tels que le sable, le bois, le pétrole ou encore le minerai. Rappelons que l'extraction de ces matériaux, directement prélevés dans les milieux naturels, n'est pas sans conséquences sur l'environnement. D'une manière générale, ce procédé est d'autant plus intéressant qu'il permet aussi d'économiser de l'eau et de l'énergie. Pour toutes ces raisons, les déchets recyclables sont devenus des produits de valeur dont il faut tirer profit.

On distingue 3 types de valorisation :

La valorisation matière ou le recyclage
La valorisation organique telle que le compostage ou la méthanisation
La valorisation énergétique telle l'incinération avec récupération d'énergie.

Attention à ne pas confondre le recyclage avec la réutilisation ou le remploi, un déchet « réutilisé » ou « réemployé » n'a pas subi de transformations.

	Tonnage trié en 2018 (kg)	Soit par habitant (kg)
REFUS DE TRI *	158 933	5,44

Lexique :
Les refus de tri sont constitués des déchets non conformes ou trop petits pour être retenus.

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cic de Jaille Eau Bourde

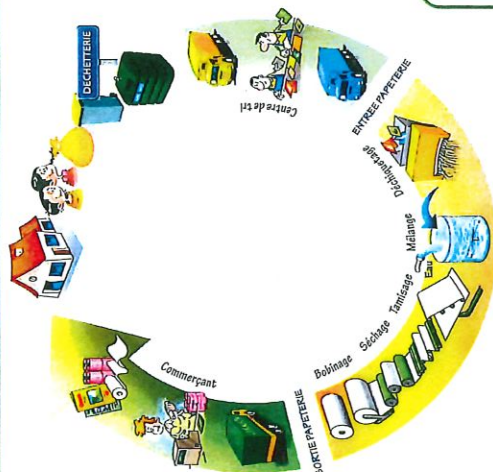
Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

horaire d'ouverture de la déchèterie :

Canarien	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
----------	-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

Résultats du tri : les papiers, cartonnets et briques alimentaires



1 tonne de papier fabriqué à partir de papier recyclé
= 4 m³ de bois,
= 100 fois moins d'eau,
= 3 fois moins d'énergie.

Les fibres ne sont recyclables qu'une dizaine de fois

[illegible]

Moyens engagés : matériel

- | Types de contenants | Véhicules utilisés |
|---------------------|---|
| Bennes 10 à 30 m³ | Camion ampliroll |
| Bornes à huile | Camion de pompage avec citerne |
| Borne à verre | Camion équipé de grue de levage hydraulique |
| DMS/DASRI | Camion équipé d'un hayon |

Types de conteneurs	Véhicules utilisés
Bennes 10 à 30 m³	Camion ampiroll
Bornes à huile	Camion de pompage avec citerne
Borne à verre	Camion équipé de grue de levage hydraulique
DM/SD/ASRI	Camion équipé d'un hayon

29

Quantités de déchets acceptés en déchèterie

	Chêne	Hêtre	Fouine	Mouton	Castor	Sauvage	Citron	Pêche	Rose	Orange	Total		
Cactus	25,84	18,31	17,76	20,98	17,40	18,88	23,86	24,95	23,56	21,36	16,04	16,44	245,88
Ferailles	12,38	7,87	20,82	25,26	22,94	34,88	25,96	31,70	22,90	30,74	19,90	22,22	387,57
Gravats Propriés	80,78	62,88	83,18	150,78	189,40	103,22	92,66	133,74	91,00	99,94	75,72	49,96	1 213,16
Tout Venant	125,00	124,16	126,00	190,92	176,58	134,18	181,36	168,00	137,88	165,20	131,70	107,90	1 773,88
Déchets Verts	275,56	215,38	245,10	388,63	330,44	416,44	275,48	261,90	299,36	404,96	366,00	360,38	3 885,88
Bois	44,64	51,22	67,78	90,92	75,92	75,16	70,28	55,78	59,88	70,06	60,32	42,44	764,38
DMS	0,66	0,89	0,67	0,93	0,91	0,90	0,90	0,64	1,01	1,05	1,05	0,49	10,05
huile minérale	0,90	0,90	-	0,90	1,61	0,90	-	0,90	0,90	1,62	-	0,90	9,54
huile végétale	0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,30	0,60
batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
piles	0,09	0,12	0,13	0,05	0,12	0,07	0,09	0,12	0,03	0,20	0,07	0,06	1,10
verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
médicaments	0,02	0,01	0,03	0,01	0,02	0,05	0,02	0,02	0,11	0,01	0,02	0,02	0,24
peinture	2,02	2,34	2,29	2,94	4,18	2,52	2,14	3,34	2,48	2,96	1,78	0,97	30,05
DASRI	0,01	-	0,03	-	-	0,06	0,01	0,02	0,03	-	-	-	0,11
TOTAL	573,21	484,01	569,78	874,37	860,63	777,37	673,76	682,11	638,50	796,11	672,60	602,08	8 306,49

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
CFC Jalle Eau Bourde

Modalités et lieux de traitement

Marché n° PS01-2018

Matières	Conteneurs	Eutroies
Cartons	Benne 30 m³	Centre de tri VEOIA à Bégles
Ferrailles	Benne 30 m³	Centre de valorisation Derichbourg à Bégles
Gravats Propres	Benne 10 m³	FABRIMACO Mérignac
Tout Venant	Benne 30 m³	ISIND de Lapouyade via le centre de transfert de Guyenne Granulats
Déchets Verts	Benne 30 m³	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
Bols	Benne 30 m³	Plateforme de valorisation SEDE à Cestas
DMS (piles, batteries, peintures, médicaments)	Géobox	PENA St Jean d'Illac
Huile minérale	Borne	PENA St Jean d'Illac
Huile végétale	Borne	ECOGRAS
Verre	Borne	IPAQ à Vayres
DASRI	Armoite	PROCRINER à Bassens

27

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019 
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Moyens engagés : effectif

- Pour le fonctionnement de la déchèterie, nous employons
 - 2 agents d'accueil 7 jours par semaine
 - 2 chauffeurs 6 jours par semaine
 - 1 chauffeur packmat 6 jours par semaine
- Pour le nettoyage hebdomadaire, nous utilisons :
 - 2 personnes,
 - 1 chauffeur pour le déplacement des bennes,
 - 1 camion grue,

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2016
CdC Jallie Esu Bourde

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019 
ID : 033-24330165-20190611-04_7-DE

Dégradations constatées

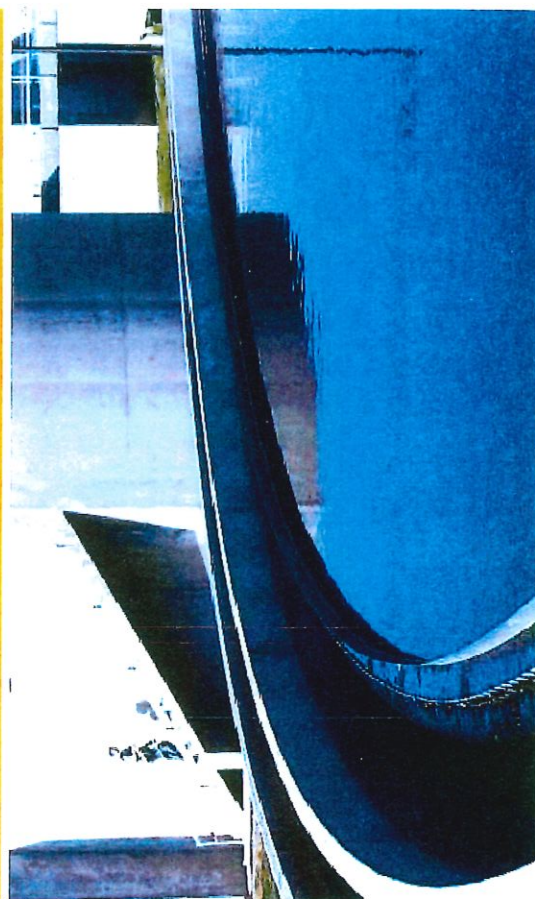
- Dégradations importantes, fouilles et mise à sac de la déchetterie quotidienne à partir du mois de juin 2018
- Dépôt de plainte le 06/08/2018
- Aggravation des actes de vandalisme et des intimidations envers le personnel d'accueil : pénétration de groupes avant la fermeture de la déchèterie, menaces, dégradations quotidiennes.
- Déjections sur la déchetterie
- Suite aux dégâts occasionnés, mise en place d'un gardiennage en dehors des heures d'ouvertures à compter du 12/08/2018

Compte rendu annuel d'exploitation de l'année 2018
Cec Jalle Eau Bourde

35

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

Fin



Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 033-243301165-20190611-04_7-DE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2019 - DÉLIBÉRATION N° 4 / 8.
 Réf : 5.5

OBJET : DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122.22 ET L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	Date	Objet	Titulaire	Montant TTC
14	26/04/2019	Convention d'occupation d'un local au sein de la pépinière d'entreprises – Signature d'un avenant	SARL SA2D	
15	30/04/2019	Elaboration du PLH sur le territoire communautaire – Demande de subvention au Département – Annule et remplace la décision n° DEC/13/2019		9 306 €
16	10/05/2019	Attribution du marché n° T 02-2019 concernant les travaux d'extension de la déchetterie de Saint jean d'Illac	SOPEGA BRETTE PAYSAGES GILLARD SAS	➤ 459 021.60 € ➤ 19 200 € ➤ 22 454 €
17	17/05/2019	Attribution du marché subséquent n° 5 au lot n° 1 de l'accord cadre pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Aménagement du parc d'activités du Courneau II	SOPEGA	1 021 237.81 €
18	21/05/2019	Modification n° 1 au lot n° 1 du marché n° T 03 2016 pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers – Prolongation des délais d'exécution	SOPEGA	
19	24/05/2019	Attribution du marché subséquent n° 2 aux lots 2 et 3 de l'accord cadre pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Aménagement du parc d'activités du Courneau II	LACIS SOPEGA TP	➤ 136 797.60 € ➤ 86 415.66 €
20	28/05/2019	Convention pour l'occupation d'un atelier à la pépinière d'entreprises	EUD COCO	



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M^r

LE PRESIDENT



Le 5 juin 2019

Monsieur Pierre DUCOUT
Président

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Communautaires

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

11 juin 2019 à 19 h à la Mairie de CESTAS

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

N° 4 / 1. – Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 4 / 2. – Parc d'activités du Courneau – Lot 44 – Vente à Courninvest – Rectification

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

N° 4 / 3. – Déchetterie de Canéjan – Changement d'indice - Modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2017 passé avec Véolia Propreté Aquitaine

N° 4 / 4. – Déchetterie de Saint Jean d'illac – Changement d'indice - Modification en cours d'exécution n° 1 au marché n° PS 01-2018 passé avec Péna Environnement

TRANSPORTS

N° 4 / 5. – Transport de proximité 2019/2022 – Convention de délégation de compétences avec la Région Nouvelle Aquitaine

N° 4 / 6. – Transport scolaire – Convention de délégation de compétences avec la Région Nouvelle Aquitaine et adoption du règlement des transports scolaires de la Région

COMMUNICATION

N° 4 / 7. – Service de collecte et de traitement des déchets ménagers – Rapports 2018 de Péna Environnement et de Véolia

N° 4 / 8. – Décisions prises en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vous remerciant par avance de retenir cette date et comptant sur votre présence,

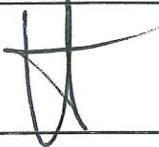
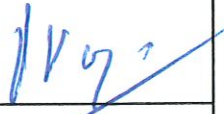
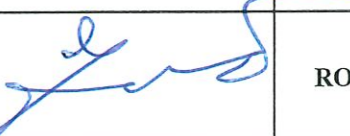
Je vous prie de croire, Ma chère collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président - Pierre DUCOUT



COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE - EAU BOURDE
SEANCE DU 11 JUIN 2019 A 19 H A LA MAIRIE DE CESTAS

FEUILLE DE PRESENCE

Nom	Emargement	Nom	Emargement
DUCOUT Pierre		FERRARO Régine	
GARRIGOU Bernard		GUILY Maryvonne	Absent excusé
SEYVE Hervé	Absent excusé ayant donné procuration	HANRAS Corinne	
ALLEMAND Jean-Pierre		LANGLOIS Jean Pierre	
CELAN Henri		LARJAUD Aude	Absent excusé
MANO Alain		MANDRON Mailys	Absent excusé
BINET Maryse		PENY Sandrine	
BOUSSEAU Michèle		PROUILHAC Laurent	
CHIBRAC Pierre		PUJO Pierre	
CREANT Nathalie	Absent excusé	REMIGI Anne Marie	Absent excusé ayant donné procuration
DARNAUDERY Jacques		ROUSSEL Nathalie	Absent excusé
EBRARD Alain	Absent excusé ayant donné procuration	ZGAINSKI Frédéric	Absent excusé
BEYRAND Dominique			